Crêperie sans tabac

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 14 novembre 2004

Bonjour, Possédant une crêperie à Vannes, je désire passer mon établissement totalement non-fumeur. Pour cela je souhaite afficher sur la vitrine une interdiction plutôt humoristique que sévère . Pourriez vous m aider ? Merci beaucoup

Réponse :
Votre initiative sera certainement couronnée de succès car l'enquête française récente (TNS-SOFRES / ALLIANCE d'octobre 2004) relève que la perte de clientèle fumeuse (15%) doit être compensée rapidement par la fréquentation d'une nouvelle clientèle non fumeuse (33%). Posez votre question sur la liste de discussion de DNF après vous y être abonné en cliquant sur le lien DNF-discussions. Vous aurez certainement des suggestions intéressantes et amusantes. N'oubliez pas aussi de vous inscrire dans le guide des bonnes adresses de DNF qui signalera ainsi votre adresse à ses adhérents non-fumeurs.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac